Les droits proposés sur les vins.

Voici d'après le projet de bill du tarif, quels seraient les droits sur les vins et liqueurs

Sur tous les vins non mousseux importés en barriques ne contenant pas plus de 24 pour cent d'alcool, et évalués à 40 cents par gallon ou plus,—vingt-cinq cents par gallon; pour ceux évalués à plus de 40 cents mais pas au dessus de un dollar par gallon—soixante cents par gallon; au-dessus d'un dollar et au-dessous de cinquante cents par gallon. Les vins de toute espèce importés en bouteilles, et non autrement taxés, seront sujets à un droit de cent pour cent *ad valorem*; pourvu que tout vin importé contenant plus de 24 pour cent d'alcool soit confisqué au profit des Etats-Unis; pourvu aussi qu'il soit alloué cinq pour cent et pas plus sur tous vins, liqueurs, cordiaux et esprits distillés fermentant, en bouteilles, à déduire de la quantité portée sur la facture à la place de la cause.

Le champagne et les autres vins mousseux en bouteilles, contenant chacun pas plus de un "quart" et plus de une pinte—six dollars par douzaine de bouteilles contenant pas plus d'une pinte chacune et plus d'une demi-pinte—trois dollars par douzaine; contenant une demi-pinte chacune ou moins—un dollar cinquante cents par douzaine; et en bouteilles contenant plus d'un "quart" chacune, il sera payé en sus des six dollars par gallon sur la quantité excédant un "quart" par bouteille. Mais toutes liqueurs contenant plus de 24 pour cent d'alcool qui seront enturées sous le nom de vins seront confisquées au profit des Etats-Unis.

Les eaux-de-vie et autres esprits manufacturés ou distillés avec des grains ou autres matériaux et non autrement tarifiés—deux dollars par gallon.

Sur tous les composés ou préparations dans lesquels les esprits distillés entrent comme élément de la valeur principale, il sera levé un droit qui ne sera pas moindre que celui imposé sur les esprits distillés.

Les cordiaux, les liqueurs, arrack, absinthe, kirsch, ratafia et autres breuvages spiritueux semblables ou amers contenant de l'esprit et non autrement tarifés—deux dollars par gallon de preuve.

Aucun taux ou droit moindre ne sera levé, collecté et payé sur les eaux de vie, esprits et autres breuvages spiritueux que ceux fixés par la loi pour la classe première preuve, mais ce droit sera sujet, en proportion de l'excédant de force au-dessous de la première preuve; et les eaux de vie, esprits ou autres breuvages spiritueux au-dessous de la première preuve ne paieront pas un droit moindre que 50 p. 0/0 ad valorem; et toutes les imitations d'eau-de-vie ou d'esprits, ou de vins importés sous quelque nom que ce soit, seront soumis aux droits les plus élevés prescrits pour les articles véritables, et dans aucun cas le droit ne sera au-dessous de un dollar par gallon.

Ale, le porter, la bière en bouteilles, trente cinq cents par gallon; autrement qu'en bouteille vingt cinq cents par gallon.

Vermouth, le même droit que les vins du même août.

Fusil oil (vitriol) ou alcool amylique deux dollars par gallon.

SERVICE POSTAL ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS.—L'administration des postes fait savoir ceci:

Les expéditions d'Angleterre des malles à destination des Etats-Unis auront lieu régulièrement, en 1878, trois fois par semaine, le mercredi, le vendredi et le dimanche (départ de Queenstown) au moyen des paquebots des compagnies Cunard, Inman et White Star Line.

Pour profiter des départs indiqués ci-dessus, les correspondances à destination des Etats-Unis devront être expédiées de Paris, au plus tard, la veille au matin (mardi, jeudi et samedi) par le train-poste partant de la gare du Nord à 7 h. 35 m. du matin.

Les correspondances destinées par les envoyeurs à être expédiées d'Angleterre sur New York au moyen d'autres services que ceux désignés plus haut, devront présenter très explicitement l'indication du steamer à employer pour leur transmission et du port britannique d'embarquement.

Quant aux expéditions sur les Etats-Unis par la voie du Havre, elles continueront à être effectuées chaque semaine (le samedi, au moyen des paquebots-poste français et des steamers hambourgeois.

Changement de domicile.

C. ROUYER,

Galvanseur, Bijoutier, Horloger, Opticien

Enseigne Cartier et Conti No. 83.

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il fera ouverture de son nouveau magasin LUNDI PROCHAIN, et qu'il est prêt de satisfaire ses clientes sous le rapport du choix des articles et des prix qui sont excessivement réduits. Ses marchandises, qui viennent d'arriver, sont parmi les derniers arrivages d'Europe et du Nord, ne peuvent être surpassées par la fraîcheur et le bon goût, telles que: bijoux de vues genres, montres, chaînes, pendules, lunettes, pince-nez, etc.

Mr C. Rouyer se charge comme par le passé de toutes ses spécialités de réparations de montres, bijoux, par dites, lunettes, etc. Dorure, argenture de couverts et d'orfèvrerie.

SPECIALITÉ pour la vente de services de table en ARGENT FRANÇAIS et en ALPÉNIDE, dits pour les lunettes, pince-nez, sah pr, argent, acier, feuille, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez. 23 jan—D M 1f—3m s

MOULINS A FARINE

de la Nouvelle-Orléans.

Webster&Dillingham

Aux Nos 82 et 84 de la rue Peters,

22 et 24 de la rue du Commerce,

Fabricants des premières qualités de FARINE par le nouveau procédé, spécialement pour le

Commerce de la Ville et l'Exportation.

On trouvera chez eux, constamment, la FARINE GRAHAM qui s'y fait tous les jours;

De son frais, des shorts frais, les cérésine pour navires; et les crêpe aux plus bas prix du marché.

Ils livrent la farine dans toutes les parties de la ville. 22 déc—3m

PEOPLE'S LOAN OFFICE,

(Bureau de Prêts sur gages)

Coin des rues Royale et Conti.

ARGENT A PRETER

SUR DES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.

Aussi, toutes sortes d'objets non réclamés à vendre

A TRES BAS PRIX.

17janv—6m

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER

17.....RUE BARONNE.....17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

Argent à prêter

SUR diamants, montres, argenterie, piano, glaces et toute espèce de meubles, en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modéré que ceux d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART,

Au No 63 de la rue Bienne,

MAURICE J. HART, Directeur.

13 jan—1an

Département des gages.

Metropolitan Loan and Savings Bank,

au No 85 de la rue de Chartres,

Nlle-Orléans, 3 février 1878.

AVIS—Avis est donné aux personnes qui n'ont point payé l'intérêt des sommes pour lesquelles cette institution a des gages de vendre pour le tout, afin d'éviter la forfaiture et la vente.

8 fév—4n 24fév

B. W. HEBRARD,

MARCHAND DE CHARBON

No 1, rue CARONDELET,

(Près Canal)

COAL CHARBON PITTSBURG, CANNEL et ARTHRACITE

TE, livré aux habitants, familles et manufactures, aux prix les plus réduits du marché.

5 fév—1m—Mar J D

Avis aux contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées et courantes, soit de ville ou d'Etat, à un commerce très avantageux pour ce responsable. On sait que les chiffres pour la taxe des contribuables qui n'ont pas payé leurs taxes d'état s'élèvent le premier dimanche prochain. Le soussigné réclame également toutes les taxes d'Etat, à un commerce libéral. Il se chargera aussi de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par le propriétaire dont les taxes sont sujettes aux réclamations de madame Guinée.

JOHN T. DUFOUR,

Mar—F No 62 Passage de la Bourse.

LAURENT LACASSAGNE.

Marchand - Commissionnaire et

Importateur de Vins et Liqueurs.

9.....RUE BECAUDE.....9

A QUEST pour la vente des Vins d'où les propriétés de Mr Laurent Lacassagne et de Mr Jean Lacassagne de Carcassonne. Dépôt général chez le Gérant de Mr Lacassagne, 9 rue Becaude. janvier 17—1m

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LEHOMMAT, de notre ville et de Paris, peut dans l'intérêt de la Science, consacrer quelques heures, les Mercredis, Jeudis et Samedis, à la Somnambulisme, Magnétisme, Magnétisme, Magnétisme et Magnétisme. Il est en ce moment à Paris, et il faut se hâter. Il est en ce moment à Paris, et il faut se hâter. Il est en ce moment à Paris, et il faut se hâter